

Festival de Valladolid 2007

Meilleur Film - Meilleure Photographie - Meilleure Musique - Prix du Public

Festival de Bastia 2008

Grand Prix du public



# 14 Kilómetros

escrita y dirigida por Gerardo Olivares



**Dossier informatif**

Avant-première en présence  
du réalisateur

1<sup>er</sup> Septembre – ACTOR'S STUDIO



**Article 13**  
**de la Déclaration universelle des droits de l'Homme**

1. *Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.*

2. *Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.*

**Article 14**  
**de la Déclaration universelle des droits de l'Homme**

1. *Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.*

ÉGAUX

# *Interview de Gerardo Olivares*

Extraits d'une interview de Raphaëlle Simon publiée sur le site [www.mk2.fr](http://www.mk2.fr)

## **Comment est née l'idée du film ?**

Je suis originaire de Cordoba, en Espagne. Cordoba et l'Andalousie sont plus proches de l'Afrique que de Madrid : il y a davantage de racines communes avec le Maghreb qu'avec l'Europe. Quand j'étais petit, je voyais passer devant ma maison tous les Marocains qui allaient en France pour travailler ou qui rentraient chez eux pour les vacances. Et je me demandais d'où



venaient ces gens et où ils allaient ! En Espagne, avec le boum économique des dernières années, il y a eu une nouvelle vague d'immigration, surtout d'Amérique Latine. Mais l'immigration subsaharienne, qui ne représente que 2% de l'immigration espagnole, est très médiatisée car c'est le drame : on nous montre des gens qui arrivent sur les plages à moitié morts... Du coup les gens ont l'impression qu'on subit une invasion subsaharienne alors qu'il y a beaucoup plus d'immigrés d'Amérique latine ou de l'Europe de l'Est qui arrivent chaque jour ! Pour les Espagnols, les Africains ne sont que des Noirs, qui sont au plus bas de l'échelle des immigrés. J'étais conscient qu'il y avait une grande désinformation à propos de cette immigration, et je voulais donner un peu de sens à toutes ces images que l'on peut voir dans les médias chaque jour.

## **Pourquoi cette traversée jusqu'à l'Europe est-elle si difficile ?**

Beaucoup de gens essaient de profiter des émigrés, car ils savent qu'ils ont de l'argent sur eux. Il y a aussi le problème des mafias locales. Je voulais que les Africains voient le film avant de prendre la décision de d'entreprendre ce voyage, qu'ils soient conscients du danger.

## **Avez-vous rencontré des difficultés sur le tournage ? Avez-vous subi des pressions politiques ?**

Pour avoir les autorisations de tournage, nous ne disions pas toute la vérité. On disait qu'on allait faire un film sur une histoire d'amour ! Mais au Maroc, pour avoir une autorisation, il faut présenter le scénario... Alors on leur a dit que le but du film était de montrer comment les autorités marocaines luttent activement contre l'immigration clandestine, et puis on a effacé deux ou trois trucs du scénario. Il y avait un scénario pour les autorisations et un vrai scénario ! C'est comme ça...

## **C'est un docu-fiction. Pourquoi n'avoir pas fait un documentaire ?**

Au début, je voulais faire un documentaire. Mais une fois au Niger, je me suis rendu compte que la mafia locale contrôlait tout, j'ai donc dû renoncer ! J'ai continué le voyage seul, et j'ai recueilli des témoignages à partir desquels j'ai basé ma fiction. Et puis la fiction me permettait de créer des situations qui pourraient parler plus facilement aux gens. Les gens ne parlent pas facilement mais se livrent peu à peu, d'autant que j'ai des amis en Afrique. Mais je n'ai pris que des acteurs non professionnels. La famille de Touaregs que l'on voit à l'écran est une vraie famille qui vit dans le désert. Et je n'ai tourné que dans des endroits qui existent vraiment, comme le bordel d'Agadez au Niger, filmé avec de vraies prostituées. L'une d'entre elles est morte il y a deux mois du sida...

# *L'Afrique du Nord, champ de bataille de la guerre aux migrants*

*Par Marie Podziukas et David Morelli*

**La guerre aux migrants n'est pas une métaphore mais bien la réalité d'une politique coordonnée, entre autres, par l'Union européenne. Extrait de l'ouvrage « Guerre aux migrants ».**

Jusqu'à l'automne 2005 et les événements de Ceuta et Melilla, le réseau Migreurop – auquel participe la Ligue des droits de l'Homme, s'était abstenu, dans ses prises de position publiques, de parler de « guerre aux migrants » pour désigner les politiques de répression et de dissuasion de l'immigration. Non que nous n'ayons eu conscience du caractère meurtrier des politiques de contrôle des frontières, dont les fragiles vigies militantes nous apprenaient que chaque jour elles tuent, mais l'analyse selon laquelle ces milliers de morts étaient la conséquence assumée de décisions prises par les démocraties européennes était peu audible.

En octobre 2005, avec l'usage de tirs nourris contre des personnes désarmées et ne représentant aucun danger, un pas a été franchi dans les pratiques coercitives appliquées à des populations dont le seul délit est de vouloir franchir les frontières dans l'espoir de trouver vie meilleure ou protection. Ces exactions, et celles qui ont suivi – déportations dans le désert, enfermement dans des camps militaires, retours forcés –, n'étaient pourtant qu'une des pièces du dispositif beaucoup plus large qui, depuis de nombreuses années, fait de l'Afrique du nord un des champs de bataille de la guerre mondiale contre les migrants. À trop vouloir éviter les pièges de l'exagération et de l'emphase militante, nous avons oublié que le bellicisme envers les migrants, s'il laisse de rares traces verbales dans des discours institutionnels oscillant entre économisme et humanitarisme, est une réalité concrète pour l'immense majorité des habitants du Sud qui souhaitent faire valoir leur droit à quitter leur propre pays.

## **Victimes de guerre**

La guerre aux migrants n'est pas une métaphore destinée à briser le silence qui entoure violences et atteintes aux droits des exilés, mais bien la réalité d'une politique coordonnée en vue d'empêcher que les points de contact entre le Nord et le Sud ne deviennent des lieux de passage pour ceux qu'on assigne aujourd'hui là où les perspectives d'avenir sont les plus restreintes. Si les états-majors de



cette bataille contre le droit à l'émigration sont multiples – Union européenne, États des deux rives de la Méditerranée, organismes internationaux – et n'obéissent pas à un commandement unique, leurs décisions aboutissent bien à un ensemble de conséquences caractéristiques d'une situation de belligérance.

De cette guerre, dans laquelle un des protagoniste tue alors que l'autre ne peut pas même compter ses morts, il faudra attendre des années avant de pouvoir dresser un bilan du nombre des victimes. Selon certaines ONG, pour la seule année 2006 plusieurs milliers d'Africains auraient perdu la vie – notamment par noyade – en tentant de franchir ou de contourner les dispositifs militaires de protection des côtes espagnoles. De nombreux témoignages accréditent l'hypothèse selon laquelle le Sahara est sans doute un autre grand charnier, conséquence de contrôles policiers et d'entraves à la circulation qui obligent les migrants à voyager pendant des mois en prenant tous les risques. Si pour les uns Dakar est



à quatre heures d'avion et quelques centaines d'euros de Madrid, pour les autres Madrid est bien souvent à des semaines et quelques milliers d'euros de Dakar. Le fait de couper les voies d'accès à l'Europe a ainsi un coût humain équivalant à celui de bien des conflits contemporains.

## Chasses à l'homme

À l'instar de la guerre au terrorisme, dont elle est parfois présentée comme un complément indispensable, la guerre aux migrants « autorise » la suspension de beaucoup de libertés et droits fondamentaux. On le voit dans toute l'Europe, avec l'impossibilité de faire respecter les droits des migrants à vivre en famille, à la scolarité, aux soins, à l'asile, à avoir un procès équitable, et plus généralement à l'égalité de traitement. Ces droits reculent sous l'effet des politiques de chasse aux irréguliers, des quotas d'expulsion, d'une suspicion généralisée vis-à-vis de l'étranger et de la volonté de maintenir dans la précarité les immigrés n'ayant pas emprunté les rares ponts-levis de la forteresse Europe. Plus au sud, les États auxiliaires des politiques communautaires de contrôle des frontières, tels la Libye, s'embarrassent encore moins des droits humains et des conventions internationales, qu'ils n'ont parfois même pas ratifiées. Ils résolvent, à coups de rafles, chasses à l'homme et camps encore plus sordides que ceux qui sont régulièrement dénoncés plus au nord par le Conseil de l'Europe, l'équation insoluble d'un monde inégalitaire mais voulu sans migrations.



Ce nouveau grand enfermement est d'ailleurs une des caractéristiques de la guerre aux migrants : l'Europe ouvre des camps, en son sein ou à sa périphérie, au fur et à mesure qu'elle s'élargit et cherche à se protéger de ceux qu'elle traite en barbares. Cette absence de reconnaissance de l'humanité des exilés est flagrante dans le cas des morts de Ceuta et Melilla : ils sont ainsi restés sans nom, aucune recherche d'identité n'ayant été menée alors que quelques mois auparavant les États européens dépensaient des fortunes pour reconnaître "leurs" morts victimes du tsunami en Asie.

Le fait de priver de liberté ceux qui sont pensés comme des ennemis, quand bien même ils n'ont commis aucun délit – sinon ici celui de franchir des frontières –, est une autre caractéristique de cet état de guerre. Entre Guantanamo et les camps d'étrangers externalisés au-delà des frontières de l'UE, il y a ainsi bien des similitudes, et d'abord celle d'être le fruit d'une décision assumée : la suspension de l'État de droit quand il entrave les volontés des « démocraties » dominantes.

## Victimes sans noms

Une rapide description des moyens engagés dans la « lutte contre l'immigration clandestine » – avions et bateaux de combat, caméras thermiques, murs électroniques, patrouilles et exercices interarmées – suffirait d'ailleurs à démontrer que, ces dernières années, la police des étrangers s'est transformée en guerre aux migrants. Au nom des citoyens de l'Union européenne se joue ainsi un conflit dans lequel les victimes n'ont ni armes, ni représentants en position de les soutenir.

## *La directive « retour » adoptée*

Le 18 juin 2008, le Parlement européen a adopté une directive dite « retour », relative aux normes et procédures communes applicables dans les Etats membres « au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier » – en clair sur les possibilités de détention et d'expulsion des migrants non européens. Des ONG de plusieurs pays de l'UE, soutenues par de nombreux citoyens et plusieurs centaines d'élus, avaient appelé les parlementaires à rejeter cette « directive de la honte » qui institue véritablement l'enfermement des étrangers comme mode de contrôle des flux migratoires.

Parmi les points les plus problématiques de ce texte, figurent la possibilité d'enfermer des étrangers jusqu'à 18 mois ; une systématisation de l'interdiction du territoire de l'UE pendant cinq ans pour les personnes expulsées, ce qui revient à les criminaliser et les exclure ; le renvoi des étrangers vers des pays par lesquels ils n'ont fait que transiter, sans qu'ils aient un lien avec ces pays ; la détention et l'expulsion forcée des mineurs – même des mineurs non-accompagnés – qui peuvent être éloignés vers un pays tiers (autre que leur pays d'origine) où ils n'ont ni famille ni tuteur légal. Ce texte ouvertement répressif devra être transposé dans les systèmes juridiques internes des Etats membres.

Même si les Etats conservent une marge d'appréciation, par exemple sur la durée maximale de détention, il est clair que cette directive donne un très mauvais signal, ce que n'ont pas manqué de faire savoir des Etats partenaires de l'UE, en particulier en Amérique latine et en Afrique.

*Extrait de l'article "Les (droits des) étrangers soumis à rude épreuve" par Michel Kaiser et Pierre-Arnaud Perrouy, in "L'Etat des droits de l'Homme en Belgique. Rapport 2008", Editions A*





## *L'état des droits de l'Homme en Belgique : rapport 2008*

La situation des droits de l'Homme en Belgique n'est certes pas aussi grave que dans certains pays.

**Mais est-elle pour autant très reluisante ?**

Si l'état de santé d'une démocratie se mesure à l'aune de ses coulisses et de ses exclus, c'est du côté des prisons surpeuplées et vétustes, des centres fermés pour étrangers, des expulsions violentes et des lieux d'enfermement pour mineurs ou malades mentaux qu'il faut regarder.

Autant de lieux méconnus du grand public où les droits fondamentaux sont fragilisés, quand ils ne sont pas tout simplement relégués au second plan. Sans compter qu'à côté de ces lieux, des dispositifs de contrôle et de répression moins tangibles se mettent en place dont les effets, bien que plus diffus, ne sont pas moins dangereux.

Des fichiers de police tentaculaires (on a parlé de 1,6 million de Belges fichés) aux abus liés au renforcement de la lutte contre le terrorisme ou l'immigration clandestine, en passant par la multiplication des caméras de surveillance ou les mesures de conditionnement de prestations sociales, l'impression qui domine nettement est celle d'un rétrécissement des droits fondamentaux.

Dans ce livre, la Ligue des droits de l'Homme propose un tour d'horizon des sujets sensibles sur lesquels elle travaille au quotidien. Des spécialistes présentent de manière accessible les enjeux en matière de droit à la vie privée, de prisons, de droit des étrangers, d'égalité entre les femmes et les hommes, de droits des jeunes, de droits économiques, sociaux et culturels, etc. Avec, pour clôturer, une chronologie des événements marquants de l'année 2008.

« *L'état des droits de l'Homme en Belgique : rapport 2008* » Ouvrage collectif, éditions Aden, 2009

**En vente dans toutes les bonnes librairies**

Pour commander cet ouvrage: 02/209 62 80 – [ldh@liguedh.be](mailto:ldh@liguedh.be) ou [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)

*La Ligue des droits de l'Homme :  
les droits fondamentaux  
au quotidien*



**Depuis plus de 100 ans, la Ligue des droits de l'Homme combat, en toute indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, les atteintes portées aux droits fondamentaux en communauté française de Belgique.**

La ligue des droits de l'Homme asbl (LDH) a pour vocation de promouvoir les principes d'égalité, de liberté, de solidarité et d'humanisme, ainsi que les droits fondamentaux des hommes et des femmes en Communauté française de Belgique. Elle tente, au quotidien, de combattre l'injustice et les discriminations sous toutes les formes (racisme, sexisme, homophobie, traite des êtres humains...). Elle veille au respect de la vie privée et à l'accès de tous à une justice équitable et non expéditive.

La LDH appuie son expertise sur le travail de commissions thématiques. Jeunesse, prisons, justice, droits économiques et sociaux, étrangers, égalité des chances et psychiatrie sont leurs sujets de prédilection.

*Sensibilisez vos enfants au droit de circuler librement  
avec*

## **"UNE GIRAFE SOUS LA PLUIE"**

### **Un film de Pascale Hecquet**

Au village des girafes, toute l'eau est monopolisée pour alimenter la luxueuse piscine de Sir Lion. Une girafe téméraire décide que cette situation a assez duré et détourne le précieux liquide pour arroser l'arbre qui lui sert de repas.

Ce geste aura de bien lourdes conséquences : expulsée de son Afrique natale, d'émigrer et de reconstruire une nouvelle vie dans un autre pays. Une ville du Nord exclusivement habitée par des chiens...

**"Une girafe sous la pluie" est un dessin animé drôle et éducatif à destination des enfants à partir de 6 ans.**



Le film et les jeux pédagogiques qui l'accompagnent (en format DVD-ROM) permettront aux enfants d'**appréhender la notion de migration** et de découvrir, de manière amusante mais informative le **parcours d'un migrant**.

*Une girafe sous la pluie – Belgique/France – 12'10 – couleur – format 16/9 français/nederlands*

**Une co-production de la Ligue des droits de l'Homme asbl**

**DVD gratuit (excl. frais d'envois)  
pour les enseignants, associations d'éducation permanente...**  
Commande Ecoles: 02/209 62 84 - [formation@liguedh.be](mailto:formation@liguedh.be)

En vente pour les particuliers à la FNAC et dans les bonnes librairies

Plus d'infos: [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)



*Ligue des droits de l'Homme asbl  
22, rue du boulet 1000 Bruxelles  
Tel :02/209 62 80 - Fax :02/209 63 80  
e-mail : [ldh@liguedh.be](mailto:ldh@liguedh.be)*

*Visitez notre nouveau site: [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)*